

prospectif

www.stat.vd.ch
n°1 juin 2016

VOTATIONS DU 9 FÉVRIER SUR L'IMMIGRATION : QUELS SERAIENT LES EFFETS DES CONTINGENTS SUR L'ÉCONOMIE VAUDOISE ?

Le but de cette étude est d'identifier quels seraient les principaux effets démographiques et économiques de la réintroduction de contingents pour les étrangers prévue pour appliquer l'initiative dite «contre l'immigration de masse». Cette initiative, acceptée par leur peuple le 9 février 2014, veut limiter l'immigration et demande à cet effet que l'Etat fixe des plafonds valant pour les autorisations de séjour en Suisse. Cette initiative, qui doit être mise en œuvre au plus tard en février 2017, s'appliquera à tous les étrangers dès quatre mois de séjour (y compris pour des motifs de formation et d'asile) ainsi qu'aux frontaliers.

Faute d'indication quant aux niveaux des contingents qui seront octroyés aux cantons, cette étude extrapole puis compare deux scénarios limites pour le canton de Vaud. Dans le premier –le scénario de référence–, on prévoit que la population vaudoise et la main-d'œuvre frontalière poursuivent leur croissance. Dans le deuxième –le scénario limitatif–, on prévoit

que les contingents feront tomber l'immigration dans le canton à zéro et qu'ils limiteront les frontaliers à leur niveau de 2017 (date d'application de l'initiative). L'écart entre ces deux scénarios est suffisamment tranché pour pouvoir identifier le sens et l'importance respective des effets de l'introduction des contingents. Etant donné que le scénario limitatif est particulièrement contraignant (davantage par exemple que l'initiative Ecopop, qui a été rejetée par le peuple), on peut raisonnablement s'attendre à ce que la situation qui prévaudra effectivement lors de la mise en place des contingents entraîne des effets moins importants que ceux identifiés dans cette analyse. L'horizon fixé est 2040 et correspond à celui des perspectives démographiques établies, par ailleurs, par Statistique Vaud, soit un horizon assez lointain pour que les différences apparaissent de manière univoque et suffisamment proche pour que les perspectives demeurent crédibles.

RÉSULTATS DES SIMULATIONS À L'HORIZON 2040

Les étrangers qui s'établissent dans le canton de Vaud sont, depuis plusieurs années, plus nombreux que ceux qui le quittent et constituent de fait le moteur de sa croissance démographique. Ces étrangers, qui arrivent généralement pour des motifs professionnels, sont en moyenne

plus jeunes et ont davantage d'enfants que la population vaudoise. Dès lors, les simulations démographiques font naturellement ressortir que limiter l'arrivée de nouveaux résidents étrangers aurait pour effet de réduire la croissance de la population du canton et d'accélérer son vieillissement

1-5 Résultats des simulations à l'horizon 2040

6-8 Éclairage à la lumière des statistiques actuelles

» www.stat.vd.ch/prospective

© Statistique Vaud
Rue de la Paix 6 - 1014 Lausanne
T +41 21 316 29 99
info.stat@vd.ch

Edition : Statistique Vaud
Gilles Imhof, Directeur
Rédaction : Marc-Jean Martin,
Yann Piguët

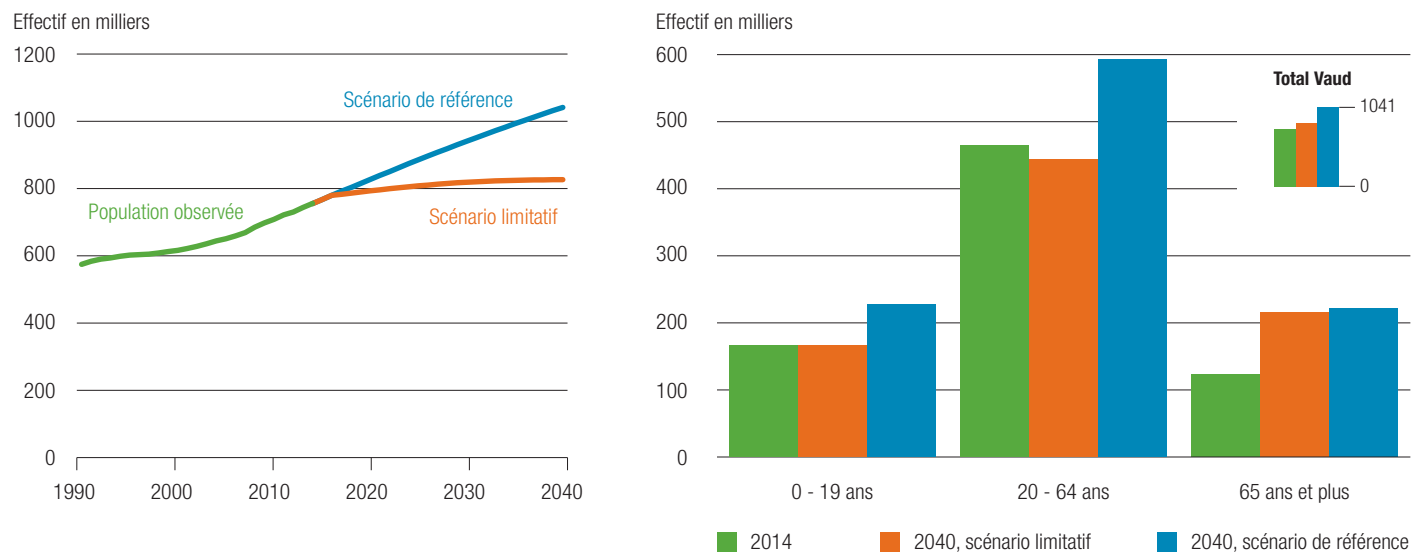
Mise en page : Sandrine Mezenen

Cet éclairage est publié sous la responsabilité éditoriale de Statistique Vaud. Les éventuelles opinions exprimées engagent leurs auteurs et n'ont pas vocation à refléter la position de l'Etat de Vaud.



STATISTIQUE VAUD

Département des finances
et des relations extérieures

[F1] ÉVOLUTION DE LA POPULATION SELON LES SCÉNARIOS RETENUS, VAUD

démographique. Ainsi, placer le curseur des contingents plus ou moins haut revient, d'un côté à laisser la croissance de la population se poursuivre au bénéfice d'un développement économique plus marqué et d'un vieillissement démographique ralenti et, de l'autre, à freiner la croissance démographique au prix d'un développement économique plus limité et d'un vieillissement démographique plus rapide.

Ces alternatives sont loin d'être dénuées d'enjeux concrets, puisque laisser la croissance démographique se poursuivre, c'est, d'un côté, permettre à l'économie de se développer librement et disposer ainsi de davantage de moyens pour financer les prestations offertes par les secteurs public et privé. De l'autre côté, c'est devoir délivrer davantage de prestations (en termes d'écoles et de logements par exemple) ainsi qu'accroître les problématiques environnementales pour le canton (ressources et espace consommés et gestion des déchets par exemple). Les liens spécifiques entre ces enjeux et le développement démographique ne sont pas traités dans cette analyse, mais pourront faire l'objet d'études ultérieures tant les enjeux de la croissance et du vieillissement démographique sont importants pour le canton de Vaud.

SANS APPORT MIGRATOIRE, LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DU CANTON SERAIT QUASIMENT STOPPÉE ET LE NOMBRE DE PERSONNES EN ÂGE DE TRAVAILLER DIMINUERAIT

Du point de vue de la croissance démographique, l'instauration de contingents limitant l'immigration à zéro infléchirait fortement la croissance de la population du canton [F1], [T1]. En effet, ce dernier compterait ainsi 826 000 habitants en 2040, soit 71 000 habi-

tants de plus que 26 ans plus tôt (en 2014). A titre de comparaison, la population vaudoise a crû de 193 000 habitants durant la période équivalente précédente (entre 1989 et 2014). A l'horizon 2040, les Vaudois compteraient un nombre de jeunes égal à celui d'aujourd'hui, une population potentiellement active moins nombreuse (-21 000 personnes âgées de 20 à 64 ans) et 91 000 personnes âgées (65 ans et plus) de plus qu'aujourd'hui (+74 % par rapport à 2014).

Au vu de ces évolutions, on comprend bien que le principal enjeu auquel le canton devrait répondre dans cette situation serait celui des besoins sociaux, matériels et financiers découlant de la forte augmentation des personnes les plus âgées. Ce défi serait particulièrement important si l'on considère que le canton compterait deux fois plus de personnes âgées de 75 ans et plus en 2040 qu'aujourd'hui (116 000 personnes en 2040 contre 57 000 en 2014) et que 75 ans est l'âge à partir duquel les besoins et les coûts de santé et de prise en charge augmentent de façon significative. Avec la diminution de personnes en âge d'être actives, la problématique des transports des pendulaires perdrait en acuité, mais celle de la pénurie en main-d'œuvre s'accroîtrait et, avec elle, la nécessité de prendre des mesures pour favoriser la conciliation entre la vie privée et professionnelle. On pourrait en effet s'attendre à ce que la main-d'œuvre locale soit davantage active et que le chômage baisse légèrement, puisque les entreprises ne pourraient plus recruter davantage de

Simulations démographiques comment ça marche ?

Le mécanisme expliquant les évolutions entre 2014 et 2040 du scénario limitatif est le suivant : les effectifs de jeunes resteront stables, car les jeunes devenus adultes auront été remplacés par des naissances. Les 20-64 ans diminueront et les 65 ans et plus augmenteront, car les jeunes devenus adultes seront moins nombreux que les adultes qui atteindront l'âge de la retraite. Les plus âgés seront aussi plus nombreux, car ils continueront à bénéficier de l'allongement de la vie.

Le scénario de référence repose sur le même mécanisme et comprend, de surcroît, un apport migratoire net qui serait le fait de personnes plus jeunes et plus souvent en âge d'avoir des enfants que la population vaudoise. Cet apport se traduirait donc naturellement par davantage de naissances et de personnes en âge de travailler par rapport au scénario limitatif.

Principales hypothèses retenues pour les scénarios

Hypothèses spécifiques au scénario de référence

1. Solde migratoire positif de 7200 personnes en moyenne annuelle (9800 entre 2010 et 2014).
2. Accroissement des frontaliers de +4,5% en moyenne annuelle (+8,6% entre 2010 et 2014).

Hypothèses spécifiques au scénario limitatif

1. Solde migratoire limité à zéro (le nombre d'entrées est égal au nombre de sorties)¹.
2. Nombre de frontaliers limité à son niveau de 2017 (28000 quotas selon la tendance actuelle)¹.
3. On considère que les contingents ne s'appliqueront qu'aux nouvelles demandes de permis de résidence et de travail et qu'ils ne s'appliqueront pas aux personnes étrangères déjà présentes en Suisse lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

¹ Les hypothèses 1 et 2 du scénario limitatif reviennent à considérer que les contingents seront entièrement octroyés à des frontaliers et qu'ils permettront la venue de 28000 étrangers, puisque limiter le solde migratoire à zéro revient à ne pas permettre l'arrivée de personnes supplémentaires dans le canton. Même dans ce cas, les frontières ne seraient pas complètement fermées, puisqu'en cas d'immigration nette nulle, les entrées viennent compenser les départs. Par exemple, le solde migratoire sur la période 2010-2014 s'est élevé en moyenne à 9800 et les flux des entrants à 25600 et celui des sortants à 15800.

Hypothèses communes aux deux scénarios

1. L'espérance de vie des femmes progresse jusqu'à 88 ans en 2040 (contre 85,3 ans en 2014) et celle des hommes jusqu'à 84,4 ans (81,3 ans).
2. Le nombre d'enfant par femme passe de 1,60 en 2014 à 1,64 en 2040.

personnel à l'étranger. Cette augmentation de l'activité serait pour l'essentiel le fait des femmes, qui continueraient ainsi à réduire l'écart les séparant des hommes en termes de participation au monde professionnel. Elle proviendrait également de la limitation du nombre de retraites anticipées. Elle ne serait toutefois pas suffisante pour compenser la baisse de la population potentiellement active, ce qui se traduirait par une baisse du nombre d'emplois dans le canton qui atteindrait ainsi 335000 équivalents temps plein (ETP) en 2040 (-4000 ETP par rapport à 2014). Pour satisfaire les besoins en main-d'œuvre, il se pourrait aussi que les durées de travail soient allongées et qu'il soit envisagé de repousser l'âge de la retraite.

[T1] ÉVOLUTIONS SIMULÉES DE LA POPULATION ET DES EMPLOIS ATTENDUS D'ICI À 2040 SELON LES SCÉNARIOS RETENUS

	Situation actuelle 2014	Scénario de référence		Scénario limitatif		Effet des contingents limitatifs en 2040
		2040	Ecart de 2014 à 2040	2040	Ecart de 2014 à 2040	
	(a)	(b)	(b)-(a)	(c)	(c)-(a)	(c)-(b)
Population ¹	755 000	1 041 000	286 000	826 000	71 000	-215 000
dont 0-19 ans	167 000	228 000	61 000	167 000	0	-61 000
20-64 ans	465 000	592 000	127 000	444 000	-21 000	-148 000
65 ans et plus	123 000	221 000	98 000	215 000	92 000	-6 000
Emplois totaux ²	339 000	483 000	144 000	335 000	-4 000	-148 000
dont frontaliers ²	24 000	78 000	54 000	27 000	3 000	-51 000
part des frontaliers	7,1 %	16,1 %	9,1 % ⁴	8,1 %	1,0 % ⁴	-8,1 % ⁴
Rapport de dépendance économique ³	223	216	-3%	247	11%	14%

¹ Arrondi au millier. ² En équivalents temps plein. ³ Nombre d'habitants pour 100 équivalents temps plein. ⁴ En points de pourcent.

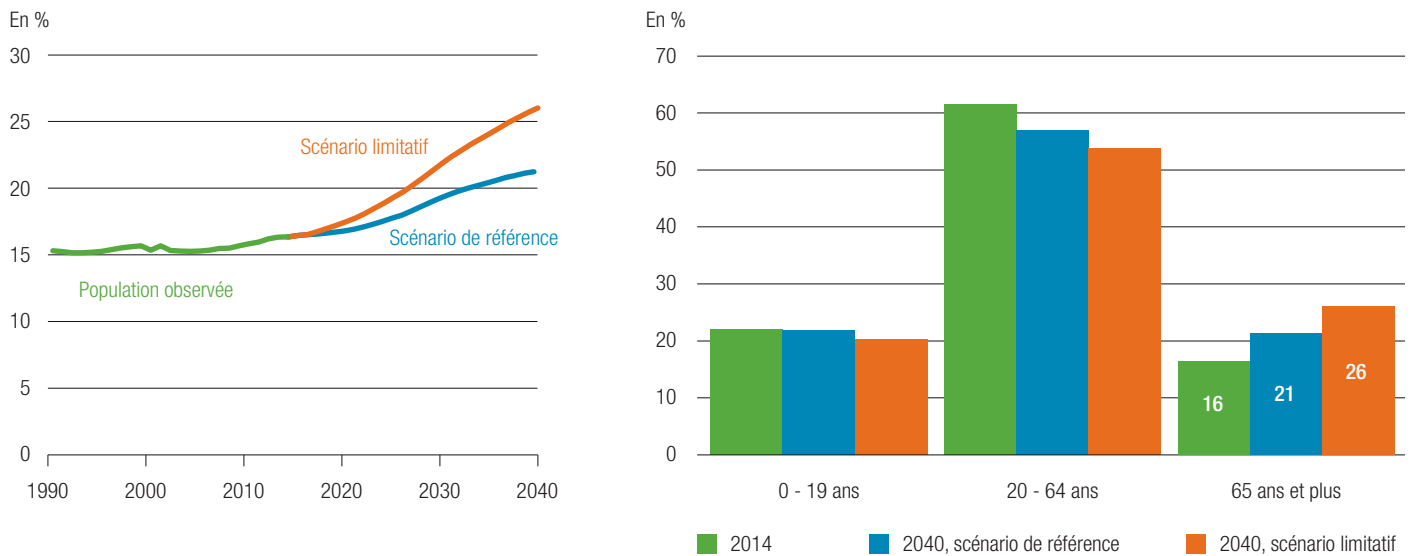
Au contraire, s'il ne devait pas y avoir de contingent, le canton continuerait sur sa lancée démographique et compterait 1 041 000 habitants en 2040, soit 286 000 habitants à loger en plus qu'en 2014. Il faudrait alors répondre aux besoins spécifiques d'une population comptant davantage de personnes âgées (+98 000 personnes âgées de 65 ans et plus). En comparaison à la situation actuelle (2014), il faudrait également renforcer les structures de garde et scolaires pour les 61 000 jeunes en plus vivant dans le canton ainsi que répondre aux besoins particuliers de 127 000 personnes en âge de travailler en plus et de 54 000¹ frontaliers en plus, notamment en termes de transport. En effet, on peut s'attendre à ce que les employeurs vaudois continueraient à recruter davantage de frontaliers s'ils demeuraient libres de le faire. A l'horizon 2040, le canton compterait ainsi 483 000 ETP, soit 144 000 de plus qu'en 2014.

Sans immigration, 215 000 Vaudois en moins dont 148 000 entre 20 et 64 ans

A l'horizon 2040, les simulations montrent que les contingents limitatifs considérés auraient donc pour effet de réduire la population du canton de 215 000 habitants et de diminuer le nombre d'emplois créés de 148 000 équivalents temps plein, dont 51 000 occupés par des frontaliers (cet effet est mesuré par rapport à la situation sans contingent, c'est-à-dire à la situation issue du scénario de référence). L'effort absolu lié à l'augmentation des personnes âgées serait quasiment le même que l'on contigente ou non l'arrivée de personnes étrangères dans le canton. Par contre, il serait nettement plus important pour les jeunes, les personnes en âge de travailler et les frontaliers, avec toutefois en contrepartie le complément de ressources que produiraient les emplois qui pourraient être créés grâce à la main-d'œuvre venue de l'étranger.

¹ Cette différence pour les frontaliers peut paraître importante. Toutefois, en termes relatifs, elle repose sur une progression attendue du nombre de frontaliers inférieure à celle observée ces dernières années (+4,5% en moyenne annuelle entre 2017 et 2040 contre +8,6% entre 2010 et 2014) et reste par ailleurs cohérente avec la situation d'un canton devant faire appel à la main-d'œuvre étrangère pour répondre aux besoins de son économie. En 2040, les frontaliers représenteraient ainsi 16% des emplois vaudois (contre 8% dans le scénario de référence), soit une proportion certes bien supérieure à celle d'aujourd'hui (7% en 2014), mais qui reste bien en deçà des records affichés par le Tessin (26% et 58 038 frontaliers), Genève (20% et 70 542) et Bâle-Ville (17% et 32 282) en 2013.

[F2] PART DES 65 ANS ET PLUS ET STRUCTURE PAR ÂGE SELON LES SCÉNARIOS RETENUS, VAUD



SANS IMMIGRATION, LE VIEILLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE IRAIT PLUS VITE ...

Rapporté à l'ensemble de la population et aux emplois², l'effort lié au vieillissement démographique serait considérablement plus marqué si le scénario limitatif devait se réaliser plutôt que celui de référence. En effet, la part des personnes âgées de 65 ans et plus atteindrait 26 % en 2040 dans ce cas, contre 21 % pour le scénario de référence et 16 % aujourd'hui (2014) [F2].

Ainsi, même sans l'introduction de contingents, l'arrivée de personnes étrangères ne suffirait pas pour contenir les effets du vieillissement; toutefois, ce dernier serait d'autant plus rapide que les contingents seraient limitatifs. Autrement dit, l'immigration permettrait de ralentir le vieillissement démographique et donc de disposer de davantage de temps pour prendre les mesures économiques et sociales pour s'y adapter. Intrinsèquement, l'augmentation sensible de la part des personnes âgées résulte des effets combinés de l'allongement de l'espérance de vie et de la stabilisation durable du nombre de naissances par femme en dessous du seuil de renouvellement de la population (à 1,6 enfant par femme, contre un seuil de 2,1).

... LE RAPPORT DE DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE S'ALOURDIRAIT DE 14 % ET LE PIB PAR HABITANT BAISSERAIT DE 8100 FRANCS

Pour sa part et à l'horizon 2040, le rapport de dépendance économique, rapportant le nombre d'habitants au nombre d'emplois, serait de 247 habitants pour 100 emplois, contre 216 habitants dans la situation basée sur la poursuite des tendances actuelles (scénario de référence) [F3]. Pour assurer des prestations égales, le ponctionnement par emploi devrait donc être de 14 % plus lourd si des contingents limitant l'immigration à zéro devaient être introduits. Pour sa part, le nombre de personnes âgées (65 ans et plus) pour 100 emplois serait de 39 % plus défavorable dans le scénario limitatif avec 64 personnes contre 46 dans celui de référence.

En se basant notamment sur la valeur ajoutée par emploi dans les différentes branches économiques du canton, on peut estimer l'effet monétaire de la baisse des emplois sur le PIB vaudois qui résulterait du scénario limitatif à l'horizon 2040³. On estime ainsi que l'introduction des contingents limitatifs considérés se traduirait par une baisse du PIB

² Pour calculer le rapport de dépendance économique, il vaut mieux rapporter l'ensemble de la population au nombre d'emplois qu'au nombre de personnes en âge de travailler. En effet, utiliser les emplois permet de tenir compte des frontaliers (ces derniers ne sont pas compris dans la population résidente d'une région) et du fait que toutes les personnes âgées de 20 à 64 ans ne travaillent pas forcément.

³ Cette estimation se base sur les valeurs actuelles (2013, données disponibles les plus récentes) et non sur les valorisations hypothétiques de 2040.

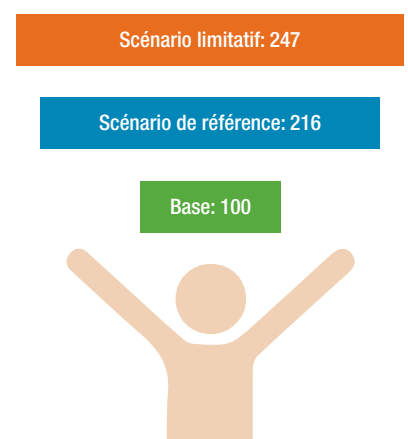
de 8100 francs par habitant en 2040 (soit une diminution de 12%). Comme pour le rapport entre les emplois et les habitants, cette baisse s'explique essentiellement par la diminution de la proportion d'actifs et de frontaliers dans la population qu'occasionnerait l'instauration de la limitation de l'immigration.

LIMITES ET PORTÉES DE LA MÉTHODE ADOPTÉE: DES EFFETS MONÉTAIRES SOUS-ESTIMÉS

A ce stade, il convient d'explicitier la portée des simulations réalisées ainsi que la limite des résultats obtenus. Au vu des arguments développés, le sentiment est, d'une part, que ces résultats sont suffisamment

[F3] RAPPORT DE DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE, 2040

En nombre d'habitants pour 100 emplois (en ETP)



précis pour que les principaux constats qui en découlent ne soient pas remis en cause et, d'autre part, que les limites de la démarche tendent plutôt à sous-estimer les effets qu'auraient les contingents.

La méthode adoptée pour mesurer les effets des contingents tient implicitement compte des pertes d'emplois qu'occasionneraient les contingents, si des entreprises devaient renoncer à s'implanter ou à développer de nouveaux projets dans le canton (pour celles déjà présentes). C'est précisément ce que mesure l'écart en termes d'emplois qui sépare les scénarios réalisés. Toutefois, l'expression monétaire de cet écart est vraisemblablement insuffisante dans la mesure où les entreprises les plus concernées sont souvent des entreprises multinationales qui emploient des personnes dont les rémunérations sont supérieures aux moyennes qui sont utilisées pour exprimer les effets des contingents sur le PIB.

Par ailleurs, la méthode employée ne tient pas compte des éventuels départs ou redimensionnements qu'occasionnerait l'instauration de contingents très limitatifs. A priori, les pertes liées à ces effets ne devraient pas être trop importantes, puisque le personnel de ces entreprises est déjà présent dans le canton et que les contingents ne devraient concerner que les arrivées d'étrangers supplémentaires. De plus, les appréciations sur le sujet montrent que les décisions d'implantation dépendent de nombreux autres facteurs (fiscalité, tissu économique, localisation) pour lesquels le canton et la Suisse demeurent attractifs en comparaison internationale. Cela dit, en limitant les possibilités de recrutement avec des contingents, on augmente le risque que les entreprises développent leurs nouveaux projets ailleurs qu'en Suisse et donc qu'elles choisissent finalement de centraliser tout ou partie de leurs activités ailleurs également, ce qui aurait aussi pour effet de réduire l'activité de leurs sous-traitants.

De plus, la gestion des contingents générerait une augmentation de la charge administrative pour les collectivités publiques et les entreprises. En effet, le volume des procé-

dures administratives d'engagement et les coûts y afférents devraient augmenter tout comme les délais pour finaliser les procédures d'embauche. A priori, la prise en compte de cet aspect devrait venir légèrement amplifier les effets monétaires identifiés dans ce rapport.

Perte de 2 à 3 % supplémentaires si les bilatérales tombaient

Finalement, les effets qu'aurait l'extinction des accords bilatéraux n'ont pas été traités, faute de données et de modèles permettant de le faire à l'échelle cantonale. Par contre, il est possible de mentionner les résultats des études réalisées à l'échelle nationale. Si l'on exclut le volet de la libre circulation qui est déjà englobé dans le scénario limitatif, la fin des bilatérales pourrait se traduire, à l'horizon 2035, par une perte pour le PIB suisse comprise entre 2 % (BAKBASEL) et 3 % (Ecoplan) par rapport à une situation sans dénonciation des accords bilatéraux⁴.

Si l'économie vaudoise diffère quelque peu de l'économie suisse, son évolution globale suit une trajectoire similaire. Dès lors, on peut s'attendre que l'ordre de grandeur de la baisse sur le PIB vaudois qu'accompagnerait la fin des accords bilatéraux soit le même qu'au niveau helvétique.

Pour rappel, les accords bilatéraux qui pourraient être remis en cause par l'instauration de contingents couvrent la libre circulation, l'élimination des barrières commerciales, l'accès aux marchés publics, l'agriculture, les transports ou encore la recherche et les bourses Erasmus pour les étudiants. Ces accords sont liés par une « clause guillotine », qui prévoit que si l'un de ces accords tombe, l'ensemble des accords tomberaient. Or, l'instauration de contingentements viendrait en contradiction avec l'accord de libre circulation.

⁴ BAK Basel Economics AG (2015). Die mittel- und langfristigen Auswirkungen eines Wegfalls der Bilateralen I auf die Schweizerische Volkswirtschaft. Ecoplan (2015). Volkswirtschaftliche Auswirkungen eines Wegfalls der Bilateralen I – Analyse mit einem Mehrländergleichgewichtsmodell.

Les frontaliers et les étrangers venant s'installer ou étudier dans le canton devraient être contingentés séparément

Contingenter de nouveaux résidents étrangers plutôt que le nombre de frontaliers revêt une différence fondamentale pour la dynamique de la population et de l'économie vaudoise. En effet, fixer un contingent de permis frontaliers revient à fixer le nombre maximal de détenteurs de ce type de permis, sans que les permis délivrés une année viennent s'ajouter à ceux de l'année précédente: si un permis est reconduit, il vient diminuer d'autant le contingent de l'année suivante.

L'effet est très différent quand il s'agit d'une autorisation de résidence qui, renouvelée, permet à un étranger de résider plusieurs années, sans pour autant diminuer le nombre de permis de résidence des années suivantes; dans ce cas, les entrées se cumulent d'année en année.

La nature cumulative des permis de résidence constitue d'ailleurs la source de l'écart de population prévu d'ici à 2040 entre le scénario de référence et le scénario limitatif. A ce propos, il convient de signaler que l'octroi d'un permis à un actif étranger vient certes s'ajouter à la main-d'œuvre vaudoise de manière cumulative, mais que cet accroissement n'est pas aussi important que l'on pourrait penser de prime abord, puisque le droit au regroupement familial peut aussi occasionner l'arrivée de personnes non actives qui diminuent d'autant le contingent annuel disponible.

Par ailleurs, la contribution indirecte à l'économie, via la consommation de biens et services (y compris de logement) des étrangers résidants dans le canton est bien plus importante que celle des frontaliers y travaillant mais n'y résidant pas¹. En contrepartie, les frontaliers ne consomment pas non plus autant de prestations publiques que les résidents étrangers.

¹ Les quelques données disponibles sur le sujet situent la propension à consommer des résidents étrangers autour de 75 % du revenu du travail et celle des frontaliers autour des 10 %. Ces estimations semblent assez vraisemblables si l'on considère que les frontaliers ne se logent pas dans le canton et que, de surcroît, l'essentiel de la consommation de biens et services se fait généralement à proximité de son lieu d'habitation.

ÉCLAIRAGE À LA LUMIÈRE DES STATISTIQUES ACTUELLES

MAIN-D'ŒUVRE LOCALE INSUFFISANTE POUR SE PASSER DES FRONTALIERS ET DES ÉTRANGERS

La main-d'œuvre locale potentielle (Suisse et permis C) dans le canton de Vaud comprend les chômeurs, les personnes en sous-emploi ainsi que les personnes ne travaillant pas mais désirant travailler. Sur la simple base des effectifs, on peut déjà constater que cette main-d'œuvre ne suffirait pas aujourd'hui pour que l'économie vaudoise puisse se passer des frontaliers ou des étrangers récemment arrivés (détenteurs de permis B). En effet, ces derniers regroupent ensemble 73 000 personnes, soit 20 000 personnes en plus que la main-d'œuvre locale potentielle composée de 53 000 personnes.

En prenant en compte les informations statistiques à disposition sur ces deux populations (degré de formation, branche d'activité et âge), on peut estimer qu'entre 50 000 et 60 000 postes ne pourraient actuellement pas être pourvus sans les frontaliers et les étrangers récemment arrivés et que, pour l'essentiel, ces postes nécessiteraient des formations tertiaires. Ce constat signifie que les étrangers et frontaliers récemment arrivés ne viennent généralement pas occuper des postes que les locaux pourraient pourvoir, mais que leur venue permet de répondre à des besoins de l'économie qui ne seraient pas satisfaits autrement. Il signifie aussi qu'en cas de contingentements, une partie de la main-d'œuvre qui ne pourrait pas être recrutée à l'étranger pourrait l'être localement, comme le prévoit d'ailleurs le scénario limitatif.

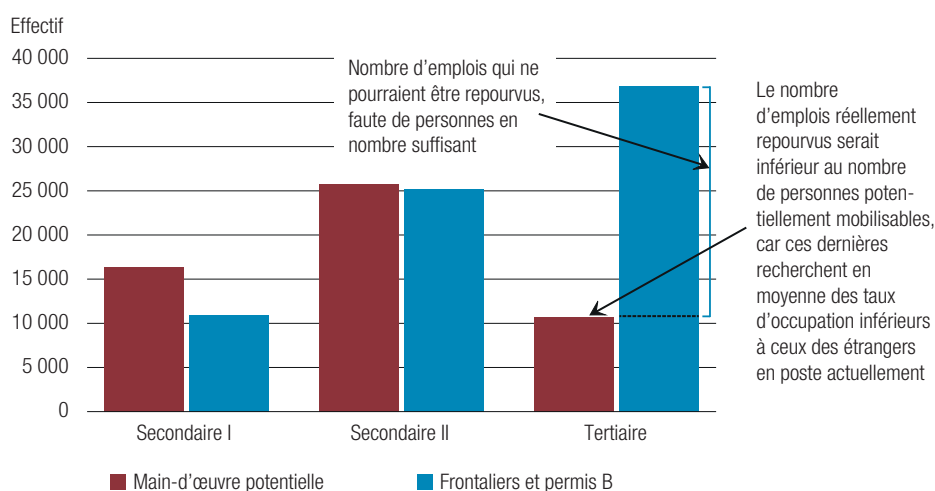
Main-d'œuvre étrangère bénéficiant d'une formation tertiaire

Bien que cela ne change vraisemblablement que peu le nombre d'emplois total qui ne seraient pas repourvus, il convient d'ajouter que les employeurs helvétiques ne procèdent probablement pas toujours à des engagements à profils équivalents entre locaux et étrangers pour un même poste: il leur arrive d'engager des personnes mieux formées lorsqu'ils recrutent à l'étranger⁵. Par conséquent, les postes qui n'auraient pas pu être pourvus requièrent probablement un peu moins de personnes de formation tertiaire et un peu plus de postes associés à des formations primaires et secondaires que ce que laissent supposer les statistiques. La part des emplois nécessitant une formation tertiaire pourrait finalement ainsi s'élever à 50% contre une part apparente comprise entre 60 et 70%.

Par exemple, en se concentrant sur les personnes disposant d'une formation tertiaire, on constate que la main-d'œuvre locale potentiellement mobilisable n'est composée que de 10 800 personnes, alors que 36 800 étrangers ou frontaliers en poste actuellement

⁵ Pour certains postes, comme ceux des tops managers ou de la recherche, les employeurs cherchent même les profils les plus qualifiés.

[F4] NOMBRE DE PERSONNES PAR DEGRÉ DE FORMATION, VAUD 2013

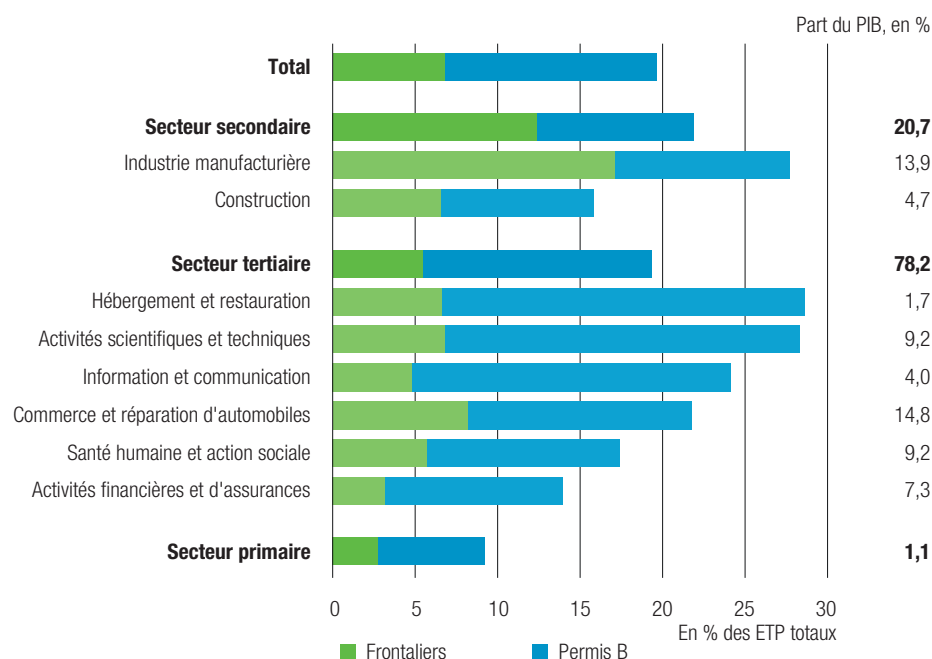


sont dans ce cas, ce qui fait déjà un déficit de 28 700 personnes [F4]. De plus, les personnes potentiellement mobilisables (il s'agit notamment des personnes ne travaillant pas mais désirant travailler) cherchent vraisemblablement des taux d'occupation bien inférieurs à celui des frontaliers et travailleurs étrangers récemment arrivés. Dès lors, il serait exagéré de considérer que chacune des personnes mobilisables localement avec une formation tertiaire puisse pourvoir un nombre équivalent de postes occupés par des étrangers ou des frontaliers, surtout qu'il faudrait encore que les personnes potentiellement mobilisables disposent des bonnes compétences et soient prêtes à prendre les postes concernés. Les statistiques ne donnent pas de renseignements directs à ce propos. Elles permettent toutefois de constater que les étrangers récemment arrivés (48 000 permis B) sont nettement plus présents dans les catégories d'âges les plus productives (25-54 ans) que les personnes formant la main-d'œuvre localement mobilisable (87% contre 57%), ce qui appuie l'appréciation selon laquelle les locaux ne pourraient pas remplacer si aisément les postes pourvus par des étrangers.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'HÔTELLERIE, L'HORLOGERIE ET DES ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES SERAIENT FREINÉ

Les branches économiques les plus exposées à l'introduction de contingents sont celles qui dépendent le plus de la main-d'œuvre composée par les frontaliers et par les étrangers récemment arrivés. Pour mesurer cette dépendance, nous utilisons leur part dans les emplois (en équivalents temps plein, ETP). Selon ce critère, certaines branches risquent de rencontrer des difficultés à recruter en cas de contingentement des étrangers, puisque les frontaliers et les détenteurs de permis B peuvent y occuper jusqu'à trois emplois sur 10 en 2013. Une partie de leur projet de développement se trouverait donc vraisemblablement freinée si ce n'est remis en cause. Principale branche du secondaire avec 14% du PIB vaudois et 38 300 emplois en ETP, l'industrie manufacturière s'est largement développée en recrutant à l'étranger ces dernières années, puisqu'elle présente une part cumulée de frontaliers et de détenteurs de permis B de 28% en 2013 [F5]. Parmi ses composantes les plus concernées par la limitation de l'engage-

[F5] PROPORTION DE FRONTALIERS ET DE PERMIS B DANS LES ETP, BRANCHES PRINCIPALEMENT CONCERNÉES, VAUD, 2013



ment de main-d'œuvre étrangère, on trouve notamment la fabrication de produits informatiques et horlogers (3 % du PIB vaudois) ainsi que la fabrication de machines et d'équipements (1,2 % du PIB). Très friande en frontaliers (plus de 30 % des ETP de la branche en 2013), l'horlogerie verrait son développement freiné par l'introduction de contingents, notamment dans la Vallée de Joux où elle est particulièrement présente. Autre branche de poids du secondaire (5 % du PIB et 26 100 ETP au total), la construction présente une part cumulée de frontaliers et de détenteurs de permis B de 16 %.

Dans le secteur tertiaire, la proportion des frontaliers et des étrangers récemment arrivés est moindre que dans le secondaire, tout en étant importante avec 19 % des emplois en 2013 (dont 5 points de pourcent pour les frontaliers et 14 points pour les permis B). Les branches du tertiaire les plus concernées par l'introduction des contingents, sont la restauration et l'hébergement (29 % de frontaliers ou de permis B et 2 % du PIB) ainsi que les activités scientifiques et techniques (28 % de frontaliers ou de permis B et 9 % du PIB). Sans l'apport des étrangers, ces activités, qui constituent un catalyseur pour d'autres branches, perdraient en importance dans le canton. Par exemple, en se concentrant sur la recherche, on constate que les étrangers représentent 43 % des professeurs de l'UNIL et 53 % de l'EPFL en 2014 (tous permis confondus). Ils regroupent aussi 42 % des doctorants de l'UNIL et 80 % des doctorants de l'EPFL.

Finalement, le secteur primaire risque lui aussi d'être ralenti en cas d'introduction de contingents, cependant cela n'aurait que peu d'effet sur l'économie vaudoise dans son ensemble. En effet, si 9 % de travailleurs du secteur primaire sont des frontaliers ou des étrangers récemment arrivés en 2013, son poids économique n'est pas particulièrement important en termes de PIB (1 % du total vaudois). Toutefois, il l'est davantage en termes d'emplois (3 % ou 9100 ETP) et d'aménagement du territoire.

LES MARCHÉS DES APPARTEMENTS DE UNE À TROIS PIÈCES ET DES NOUVEAUX LOGEMENTS SERAIENT LES PLUS CONCERNÉS PAR LES CONTINGENTS

Les acteurs de la construction, de la location et de la vente de logements ne sont pas seulement concernés par l'introduction de contingents en tant qu'employeurs, mais également en tant que prestataires puisque les étrangers venant s'installer dans le canton constituent une partie de leur clientèle. Pour en mesurer l'importance, nous concentrons l'analyse sur les logements occupés par des ménages essentiellement composés par des étrangers récemment arrivés dans le canton⁶. En procédant de la sorte, on obtient, de surcroît, une bonne information sur les types de logements qui seraient les premiers à être moins solli-

cités en cas de contingentement des étrangers. Ce type de logements verrait donc sa disponibilité sur le marché élargie, bien qu'il soit probable que leur construction soit ensuite ralentie.

En première analyse, on peut signaler que ces personnes étrangères vivent dans 31 300 logements (9,5 % des logements occupés dans le canton), ce qui au regard du nombre de logements vacants actuel (2626 au 1^{er} juin 2015) permet déjà de penser que le marché du logement aurait une autre physionomie si l'arrivée d'étrangers avaient été limitée ces dernières années.

En se concentrant sur les appartements, on constate que les plus concernés par les contingents sont les une pièce (29 % au niveau cantonal) [T2], avec des proportions régionales allant de 22 % à Nyon à 31 % à Lausanne et 36 % dans l'Ouest-lausannois. On constate aussi que plus les appartements sont grands, moins ils sont occupés par des étrangers. Cela s'explique notamment par le fait qu'ils n'ont pas encore fondé de famille (en moyenne, ils sont plus jeunes et vivent plus souvent seuls) et, qu'arrivés récemment, ils ont généralement accès à des logements plus récents dont les loyers ou le prix d'achat sont plus élevés et doivent donc se contenter de logements moins grands.

Sur le marché des maisons, 3,4 % des logements occupés dans le canton (2166 sur 63 242 au total) le sont par des ménages essentiellement composés des détenteurs de permis B, ce qui laisse supposer que ces derniers exercent une influence moins nette que sur le marché des appartements. Cela dit, on peut signaler que les étrangers occupent plus souvent des maisons à Nyon et à Riviera-Pays-d'Enhaut (6 %) ou à Lausanne (5 %) ainsi que leur présence est plus forte dans les maisons les plus grandes : par exemple, elle est de 7 % à Riviera-Pays-d'Enhaut pour les 6 pièces et plus.

En s'intéressant aux nouveaux logements, soit en limitant l'analyse aux bâtiments construits entre 2011 et 2015 (14 200 logements concernés dont 2300 occupés par des ménages essentiellement composés de permis B), on constate que les étrangers récemment arrivés y sont nettement plus

⁶ Les ménages essentiellement composés de permis B sont ceux composés aux deux tiers ou plus par des détenteurs de permis B. L'analyse porte sur ces ménages, car on considère que les autres détenteurs de permis B sont plutôt venus rejoindre des ménages occupant déjà un logement.

[T2] PART DES APPARTEMENTS OCCUPÉS PAR DES MÉNAGES ESSENTIELLEMENT COMPOSÉS DE DÉTENEURS DE PERMIS B SELON LE NOMBRE DE PIÈCES, 2014, VAUD

Part des appartements en %

	Nombre de pièces						
	Total	1	2	3	4	5	6 et plus
Ensemble du canton	11	29	14	9	7	6	5
Lausanne	13	31	15	10	8	8	8
Ouest lausannois	13	36	16	10	7	6	8
Aigle	12	31	16	11	9	5	2
Broye-Vully	11	28	17	13	7	3	2
Riviera-Pays-d'Enhaut	11	24	12	9	7	8	9
Nyon	10	22	12	10	9	9	8
Morges	9	30	12	8	6	5	5
Lavaux-Oron	8	22	10	8	7	7	6
Jura-Nord vaudois	7	22	10	8	5	3	2
Gros-de-Vaud	5	22	7	7	4	2	1
Nombre d'appartements occupés							
Détenteurs de permis B ^{1,2,3}	29 150	6 050	7 350	8 400	4 500	1 450	600
Total ^{2,4}	265 900	21 000	54 050	88 750	64 600	23 750	11 050

¹ Ménages composés aux deux tiers par des détenteurs de permis B. ² Arrondis à la cinquantaine. ³ 900 appartements n'ont pas d'information pour le nombre de pièces. ⁴ 2700 appartements n'ont pas d'information pour le nombre de pièces.

présents que dans l'ensemble du parc, avec une part globale de logements occupés s'élevant à 16 % et pouvant même monter à 50 % pour les une pièce (contre 9 % et 29 % pour l'ensemble du parc). Les nouveaux immigrants constituent donc un des moteurs importants de la forte activité immobilière de ces dernières années, ce qui est naturel vu qu'ils sont à l'origine de la croissance démographique du canton. Par conséquent, la limitation de leur arrivée finirait pas se répercuter de façon plus marquée sur l'ensemble du parc de logement : une bonne partie des nouveaux arrivants s'installe durablement dans le canton (après obtention d'un permis C ou une naturalisation) et déménage ensuite dans des logements plus grands.

Dès lors, les acteurs de la construction, de la location et de la vente d'appartements devraient devoir réduire leurs activités, si des contingents très limitatifs devaient être fixés, car la demande de logements se verrait fortement réduite. Cela dit, des contingents moins contraignants devraient plutôt se traduire par une atténuation de la pression exercée sur les loyers, sans que le marché du logement ne s'effondre. Certes, une partie de cette diminution serait atténuée par le fait que des indigènes décident de rester dans le canton, alors qu'ils l'auraient peut-être quitté si le marché du logement était resté aussi tendu qu'il l'est actuellement. Toutefois, cette atténuation ne devrait pas être trop forte au regard des effectifs concernés. En effet, entre 2011 et 2014, seuls 26 000 résidents vaudois (Suisse et permis C) ont quitté le canton pour vivre dans un canton voisin et 4 900 se sont établis en France, ce qui est relativement modeste comme potentiel de compensation, si l'on considère en plus qu'une partie de ces personnes ont déménagé pour des raisons indépendantes des conditions de logement (familiales ou professionnelles).

ÉCOLES PRIVÉES ET HAUTES ÉCOLES SERAIENT PARTICULIÈREMENT LIMITÉES DANS LEUR DÉVELOPPEMENT

Tout comme la construction, les hautes écoles et les écoles privées sont également concernées par l'introduction de contingents en tant que prestataires. En effet, l'initiative du 9 février prévoit que les étudiants seront également comptabilisés dans les contingents octroyés aux cantons.

Or, les étudiants qui viennent de l'étranger composent une part importante des effectifs des hautes écoles et des écoles privées. En 2014, les étudiants étrangers dont le domicile était à l'étranger avant leurs études représentent 19 % des effectifs pour l'UNIL (2700 personnes), 46 % des effectifs pour l'EPFL (4500 personnes), 21 % pour les hautes écoles (1800 personnes) et 88 % pour les écoles privées (8400 personnes).

Au vu de ces proportions, on peut s'attendre à ce que les écoles privées rencontrent des difficultés particulières si des contingents très limitatifs devaient être instaurés et redou-

ter que certains établissements se voient contraints de se redimensionner ou de fermer leurs portes. A ce propos, on peut signaler que les universités, les hautes écoles et les écoles privées emploient 18 500 personnes en 2014, ce qui représente 4 % des emplois du canton.

En fait, il convient de souligner que l'effet négatif sur ces établissements devrait plutôt se faire sentir sur les développements futurs plutôt que par une remise en cause des structures existantes, puisque le volume de permis associé aux étudiants étrangers actuellement présents devrait être reconduit (en partant du principe que les contingents devraient concerner des arrivées supplémentaires dans le canton).

Pour finir, il convient bien sûr de signaler que l'ensemble des branches tournées vers le marché intérieur verraient leur expansion limitée puisque les arrivées de nouveaux étrangers constituent le moteur de l'essor démographique du canton.

Source des données : OFS, StatVD et propres calculs.



Remerciements

La réalisation de cet éclairage a été grandement améliorée et facilitée grâce à la contribution et aux renseignements apportés par de nombreuses personnes. Nous tenons à remercier en particulier Claudio Bologna, Jean-François Both, Sylviane Brandt, Isabelle Brunner, Ivan De Carlo, Marie-Françoise Goy, Hugo Mabillard, Sandrine Matthey, Aurélien Moreau, Alexandre Oettli, Léna Pasche, Reto Schumacher et Thomas Tüscher.